

**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LA PRESIDENTE,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

**DECIDE**

**Article 1**

La décision UL/DAJ n°104-2025 concernant les tarifs des diplômes nationaux, des DU et DIU et des formations non diplômantes du collégium L-INP pour l'année 2025/2026 est complétée conformément à la pièce jointe.

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

**Article 3**

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 15 décembre 2025

  
Hélène BOULANGER  
18 DEC. 2025

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

## TARIFICATION DES DIPLOMES NATIONAUX DU COLLEGIUM LORRAINE INP (I-INP) POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Publics relevant de la Formation Professionnelle Continue au regard de la Politique Tarifaire de la FPLV (CA du 10/12/2024)

Les stagiaires en formation professionnelle continue doivent s'acquitter :

- 1-Des droits d'inscription dont le montant est fixé par arrêté ministériel chaque année, sauf la CVIEC (Contribution de vie étudiante et de campus)
- 2-Des frais de formation dont le montant est fixé annuellement par l'Université de Lorraine (ci-dessous)

Si le tarif 3 n'est pas proposé, le tarif 2 s'applique.

**Si certains diplômes nationaux sont tarifés également pour les publics ne relevant pas de la Formation Professionnelle Continue, les tarifs détaillés apparaîtront ci-dessous, ces situations particulières étant à détailler dans la colonne "Observations" et devant respecter le cadre de la politique tarifaire.**

FRAIS DE FORMATION (en sus des droits d'inscription)								
Collégium	Composante	Diplôme	Mention	Parcours type	N° RNCP	TARIF 1 Tarif complet pour public bénéficiant du financement d'un tiers 2025-2026	TARIF 2 Tarif intermédiaire pour public sans financement et bénéficiant d'un tiers 2025-2026	TARIF 3 Tarif résultant pour public en difficultés financières avérées 2025-2026
Lorraine INP	ENSEIA	Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy		IA NRIFISE	RNC/38954	14 924,50 €	8 954,70 €	785,5
Lorraine INP	ENSEIA	Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy		IA NRIFISA	RNC/38954	13 993,50 €	8 396,10 €	736,5
								19,00 €

**Préstations FC : se reporter à la liste des prestations définie par Collégium**

**\*Disposition transitoire 2025/2026 : "Les apprenants déjà engagés dans leur cycle de formation (diplômes nationaux uniquement) à l'Université de Lorraine et ce depuis 2023/2024 (inscriptions 2023/2024 et 2024/2025 effectuées), et qui auto-financent leur formation pour l'année 2025/2026 doivent se voir appliquer le tarif 2 arrêté en 2023/2024 (hors cas d'application du tarif 3 en cas de difficultés financières avérées), et ce pour la dernière année."**